

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE CORCELLES LES ARTS
SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

CONVOCAATION : 26/01/2024

AFFICHAGE : 26/01/2024

Conseillers en exercice : 11

Présents : 07 + 1 procuration

L'an Deux Mil Dix-Vingt-Quatre le Premier Février à 19 h 30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Dominique OPERON, 1^{ère} adjointe.

Secrétaire de Séance : Mr DUBREUIL Jean-François.

Étaient présents : MRS DUBUISSON Thierry. DUBREUIL Jean-François. VADOT Gérald. . DUBREUIL Camille. MME. OPERON Dominique. Melles REVIRON Julie. DUBUISSON Solène.

Procuration : Mr Gilles TAVERNIER, pouvoir donné à Mme OPERON Dominique.

**Excusés : Mr Pierre CHOLET – MINET Aurélien – Mme BESSIERE Stéphanie
Mr Thierry DUBUISSON, maire s'est abstenu de voter.**

1/Approbation du compte administratif 2023

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Dominique OPERON, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Mr Thierry DUBUISSON, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif ainsi qu'il suit :**

DEPENSES FONCTIONNEMENT : 297 374.98 €

RECETTES FONCTIONNEMENT : 287 493.31 €

DEPENSES INVESTISSEMENT : 28 624.65 €

RECETTES INVESTISSEMENT : 79 198.56 €

Soit un déficit de fonctionnement de 9 881.67 € et un excédent d'investissement de 50 573.91 € donc résultat global de l'exercice 2023 : excédent de 40 692.24 €

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et APPROUVE le compte administratif 2023 à l'unanimité.**
- REPORTE les résultats cumulés soit excédent d'investissement de (excédent 2022 : 41 481.63 € + 50 573.91 = 92 055.54 €) et excédent cumulé de fonctionnement de 225 363.78 – 9 881.67 = 215 482.11 €**
- REPORTE la somme de 215 482.11 € en excédent de fonctionnement résultat reporté.**

2/ Approbation du compte de gestion 2023 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire, secrétaire de séance : Mme Dominique OPERON,

Après avoir présenté le budget primitif 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les mandats définitifs, le compte de gestion dressé par le Trésorier au Conseil Municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité.

3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD – ECOLE et SALLE DES FETES :

Le Maire,

- RAPPELLE que désormais les services de la cantine se tiennent à la Salle des fêtes baptisée Salle Yves Jamait et que cela donne lieu à une nouvelle convention de mise à disposition des bâtiments de la commune avec les services de la communauté d'agglomération BEAUNE COTE ET SUD en plus de la partie de l'école affectée à la tenue de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal,

- ENTEND les termes de la convention à intervenir dans ce cadre et ACCEPTE ceux-ci
- MANDATE son maire en exercice pour la signature de cette convention et de toutes pièces relatives à celle-ci.
- ENTEND que pour l'année 2024 une somme de 4 291.35 € sera encaissée par la commune dans ce cadre.

3/ QUESTIONS DIVERSES :

- RAPPELLE au conseil municipal la tenue du repas des anciens le 9 Mars prochain.
- TRAITE les questions diverses.

